



# LE CLIMAT L'ÉTAT ET NOUS

Repenser l'action publique en environnement

## Synthèse des résultats de l'appel à contributions

AVRIL 2018

## FAITS SAILLANTS

---

La démarche *Le climat, l'État et nous* est portée par un groupe d'experts québécois qui constate l'urgence de transformer la gouvernance environnementale au Québec. Cette intervention a pour but de permettre d'atteindre les objectifs de développement durable et de lutte aux changements climatiques que le Québec s'est fixés.

À la suite d'un processus d'élaboration collective, ce groupe d'experts a réfléchi à une série de principes et à une proposition de modèle de gouvernance environnementale qui servent à lancer le débat public sur cet enjeu. La population s'est prononcée sur ces éléments lors d'un appel à contributions sur une plateforme en ligne, qui s'est déroulé du 6 février au 18 mars 2018.

## LES RÉSULTATS DE L'APPEL À CONTRIBUTIONS SONT LES SUIVANTS :

### PRINCIPES

- L'action publique en environnement doit être guidée par une vision cohérente à long terme.
- L'implantation d'une telle vision à long terme rencontre plusieurs embûches, dont l'impact de la partisanerie, les bouleversements générés par les cycles électoraux et l'influence des lobbys.
- Plusieurs opportunités s'offrent au Québec pour arrimer développement économique et développement durable.
- Il faut limiter la croissance économique aux secteurs qui réduisent nos émissions globales de GES et conditionner le développement économique aux objectifs de développement durable.
- Le développement de secteurs économiques qui contribuent à la lutte aux changements climatiques bénéficie à la santé économique à long terme du Québec.
- L'action publique en environnement doit être fondée sur des données probantes.
- Il y a un consensus en faveur de la valorisation de la culture scientifique et d'une communication adaptée aux décideurs et au grand public.
- Les données scientifiques doivent être contextualisées, vulgarisées et appropriées par l'ensemble de la société.
- Une concertation nationale est requise afin d'établir collectivement des orientations en matière environnementale.
- La concertation doit permettre la rencontre d'acteurs de toutes les sphères de la société.
- La concertation locale doit être favorisée pour permettre l'émergence de solutions adaptées à chaque contexte.
- L'action publique en environnement doit faire l'objet d'une évaluation systématique en fonction d'objectifs quantifiables et mesurables.
- Des ressources importantes doivent être allouées à cet exercice d'évaluation pour qu'il soit fait de manière rigoureuse et complète.
- Des acteurs « terrain » doivent être mis à profit dans le processus d'évaluation.

## MODÈLE PROPOSÉ

- La proposition de nommer un ministre responsable de l'application du développement durable à l'ensemble des décisions gouvernementales reçoit un appui considérable.
- Les participants doutent de la capacité d'un comité ministériel à intégrer les principes du développement durable à l'action de l'ensemble des ministères.
- Le rôle du ministre du Développement durable doit être renforcé et plus de ressources doivent lui être accordées pour veiller à l'application des principes de développement durable dans les décisions gouvernementales.
- La Loi sur le Développement durable doit être renforcée et être appliquée à l'ensemble des organisations publiques.
- Une agence du développement durable indépendante de l'ingérence politique devrait être mise sur pied.
- Une réforme des institutions doit éviter de produire des dédoublements et de recréer de nouveaux silos.
- Le principe de subsidiarité doit être respecté et le rôle des municipalités en matière de développement durable doit être renforcé.
- Le comité d'experts chargé du suivi de l'action publique en environnement devrait jouir d'une indépendance comparable à celle du commissaire au développement durable.
- Les performances environnementales du Québec doivent être documentées et largement communiquées à la population québécoise.
- Pour engager la population envers les efforts de lutte aux changements climatiques, les projets inspirants doivent être mis en valeur et partagés.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DE LA DÉMARCHE  
**P. 9**

---

DÉMARCHE DE PARTICIPATION  
**P. 10**

---

RÉDACTION DU RAPPORT  
**P. 11**

---

PRINCIPES  
**P. 12**

UNE VISION COHÉRENTE À LONG TERME  
**P. 12**

UNE INTÉGRATION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
**P. 14**

DES DÉCISIONS APPUYÉES SUR LA SCIENCE ET LES SAVOIRS  
TRADITIONNELS ET LOCAUX  
**P. 17**

UN DIALOGUE INCLUSIF  
**P. 19**

MESURE, ÉVALUATION ET ADAPTATION CONTINUES  
**P. 21**

---

MODÈLE PROPOSÉ  
**P. 22**

INTÉGRER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU  
SOMMET DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL  
**P. 22**

UNE AGENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
**P. 24**

DES OBJECTIFS QUANTIFIABLES ET DES MÉCANISMES  
SYSTÉMATIQUES D'ÉVALUATION  
**P. 27**

---

AUTRES THÉMATIQUES  
**P. 30**

FINANCEMENT  
**P. 30**

PLACE DU QUÉBEC DANS LE MONDE  
**P. 30**

DES PROPOSITIONS SECTORIELLES  
**P. 31**

---

CONCLUSION  
**P. 32**

---



## CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

---

Préoccupés par l'incapacité du modèle de gouvernance du Québec à atteindre ses objectifs de développement durable et de lutte aux changements climatiques, un groupe d'experts et de chercheurs s'est spontanément formé afin d'élaborer collectivement une proposition pour repenser l'action publique en environnement. C'est dans ce contexte que la démarche *Le climat, l'État et nous* a vu le jour.

Cette proposition, qui se veut le point de départ d'une grande conversation publique sur l'avenir de l'action publique en environnement au Québec, a été présentée et soumise à débat sur une plateforme de délibération en ligne. Ce rapport présente une synthèse des contributions citoyennes déposées sur cette plateforme.

Le contenu de ce rapport doit être dévoilé le 12 avril 2018 à l'occasion d'un grand forum national ayant pour thème la réforme de la gouvernance environnementale et de la lutte aux changements climatiques au Québec.

## DÉMARCHE DE PARTICIPATION

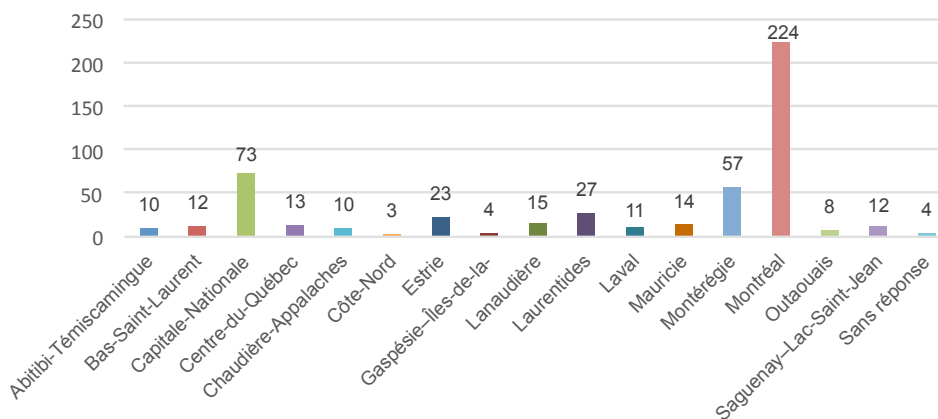
Dans le but de recueillir les réactions de la population quant à la proposition du groupe d'experts, la plateforme *climat-etat-nous.org* a été mise en ligne. Cette plateforme offrait aux participants<sup>1</sup> la possibilité de remplir un bref questionnaire afin de se prononcer sur les éléments clés de la proposition du groupe d'experts. Surtout, les participants étaient invités à réagir aux principes formulés et à commenter le modèle proposé par le groupe d'experts. La période de contribution à la plateforme s'est étendue du 6 février 2018 au 18 mars 2018.

### Sommaire de la participation sur la plateforme

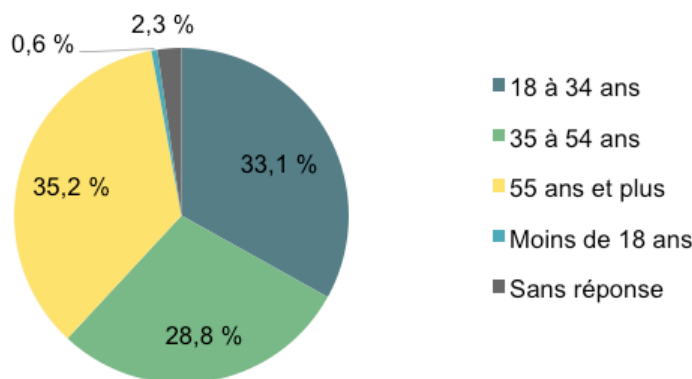
Visites sur la plateforme	6 816
Personnes ayant répondu au bref questionnaire	734
Personnes ayant pris part au débat sur le forum	86

Parmi les contributeurs à la plateforme, 520 y ont créé un compte et ont fourni certaines informations qui nous permettent de dresser un portrait partiel des participants.

Distribution des participants selon leur région administrative de résidence



Distribution des participants selon leur groupe d'âge



1 Le masculin est utilisé uniquement dans l'objectif d'alléger le texte.

# RÉDACTION DU RAPPORT

---

Le présent rapport présente les contributions écrites recueillies en ligne et les résultats du sondage en ligne.

Les contributions écrites des participants forment la matière centrale de ce rapport. Chacune d'entre elles a été analysée et a fait l'objet d'une synthèse. Une section du site était réservée à la proposition d'« idées ». Certaines contributions, représentatives ou significatives, sont présentées en italique au fur et à mesure du présent rapport et distinguées des résultats au sein d'un encadré « Idées ». Un exercice de catégorisation a été mené afin de présenter les points de convergence et de divergence des contributeurs à la plateforme. Les résultats du sondage viennent bonifier les contributions écrites et sont présentés en relation à celles-ci. Ces grandes catégories correspondent aux principales dimensions de la proposition de la démarche et elles forment la structure de ce rapport :

## LES PRINCIPES :

- Une vision cohérente à long terme ;
- Une intégration au développement économique ;
- Des décisions appuyées sur la science et les savoirs traditionnels et locaux ;
- Un dialogue inclusif ;
- La mesure, l'évaluation et l'adaptation continues.

## LE MODÈLE PROPOSÉ :

- Intégration des objectifs de développement durable au sommet de l'appareil gouvernemental ;
- Création d'une agence du développement durable ;
- Mise en place d'objectifs quantifiables et de mécanismes systématiques d'évaluation.

L'ensemble des propos rapportés dans le présent document est le fruit des contributions volontaires versées sur la plateforme en ligne. Les éléments tirés de la proposition du groupe d'experts, utilisés notamment pour mettre en contexte chaque section, sont clairement identifiés pour qu'on les distingue de ces contributions citoyennes.

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE :

Pour chacun des principes et chacune des dimensions du modèle proposé par le groupe d'experts, les contributions ont été organisées dans un effort de présenter un propos continu. Lorsqu'une opinion est portée par plusieurs participants, nous avons indiqué un ordre de grandeur pour mettre en relief le niveau d'appui. Cela dit, la plupart des propositions sont individuelles, diverses et couvrent un large éventail de sujets, ce qui a complexifié la catégorisation et la hiérarchisation des idées proposées.

Pour mieux situer les propos rapportés, nous indiquons le nombre de contributions dans chaque section de la plateforme en ligne. Étant donné que plusieurs contributions n'étaient pas déposées dans la section qui leur était destinée, nous indiquons le nombre de contributions par section après une redistribution par le modérateur.

Quelques rares contributions ne répondaient pas aux objectifs et aux enjeux ciblés par la démarche et n'ont donc pas été considérées dans le présent rapport.



# PRINCIPES

---

## UNE VISION COHÉRENTE À LONG TERME

Nombre de contributions écrites : 24

---

**Les objectifs, les plans et les stratégies à courts termes donnent des résultats insuffisants et parfois contradictoires. Ils peuvent être influencés par les cycles électoraux et les événements ponctuels. Notre action publique en environnement doit être guidée par une vision cohérente et à long terme.**

---

La grande majorité des participants à la plateforme partage l'avis que l'action publique en environnement doit être guidée par une vision cohérente à long terme. Des participants soulèvent quelques exemples de ce qu'ils considèrent comme des incohérences, notamment le projet de cimenterie à Port-Daniel, qui contrecarre à lui seul d'immenses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou encore la lenteur du déploiement du réseau de bornes de recharge électrique, incompatible avec les ambitieux objectifs d'électrification des transports.

Certains participants rappellent toutefois qu'une vision à long terme doit être conjuguée à des gestes audacieux à court terme. Pour l'un d'entre eux, on pourrait immédiatement : « mettre fin à l'exploitation des hydrocarbures une bonne fois pour toutes. »

La vision qui orientera nos stratégies et nos actions ne devrait pas être basée sur des concepts flous et manipulables. Le *concept de développement durable*, par exemple, est jugé par beaucoup de participants comme un concept galvaudé dont l'utilisation relève souvent de la manipulation. D'autres participants expliquent que cette vision devrait être centrée sur le principe de précaution ou encore qu'elle devrait viser une décroissance durable de l'activité économique. Suivant cette perspective, l'un d'entre eux recommande d'imaginer un mode de vie (et des choix urbanistiques, architecturaux, agroalimentaires et de transport) qui soit réellement compatible avec le respect de la nature à long terme, puis de tendre vers cette vision.

Une participante propose que cette vision soit inscrite dans une *Charte de protection de l'environnement* qui, au même titre que la Charte canadienne des droits et libertés ou la Charte des droits et libertés de la personne, agirait comme loi fondamentale et contraindrait l'action publique. Cette idée est reprise par une autre, qui propose d'intégrer le droit à un environnement sain, incluant un climat viable, dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Une mise en garde est faite : *il ne suffit pas de formuler une vision à long terme, il faut aussi que tous les ministères intègrent cette vision et la poursuivent*. Plusieurs participants vont plus loin en affirmant que, pour que le Québec atteigne ses objectifs, cette vision à long terme doit être embrassée par l'ensemble de la société, et pas seulement par l'appareil gouvernemental.

Si tous s'entendent sur la nécessité de se doter d'une vision cohérente à long terme, les participants estiment que l'implantation d'une telle vision à long terme rencontre plusieurs embûches.

## PARTISANERIE ET CYCLES ÉLECTORAUX

D'abord, la partisanerie est considérée par plusieurs comme une embûche de taille à la mise en œuvre d'une vision cohérente à long terme. Selon une autre contribution, un ministre peut facilement aller à l'encontre des principes du développement durable pour suivre une ligne de parti ou servir une stratégie électoraliste. Un participant avance que *les intérêts électoralistes seraient nécessairement incompatibles avec l'intérêt public en matière de gouvernance environnementale*.



Une contribution souligne cependant *qu'il n'est pas non plus souhaitable de substituer la prise de décision politique par une technocratie* : pour que la population adhère à une vision à long terme et accepte les sacrifices qui y sont associés, ils doivent pouvoir choisir un projet de société proposé par un parti politique dans le cadre d'un processus électoral.

C'est là que réside tout le défi : dans un monde politique qui vit au rythme des élections, comment soustraire les institutions aux manœuvres associées aux cycles électoraux ? Un participant mentionne *qu'une vision à long terme s'appuyant sur un large consensus au sein de la société peut justement agir comme une protection* contre les changements de directions associés aux cycles électoraux.

Une proposition saluée par les participants consiste à intégrer des députés d'opposition dans les comités qui travaillent à l'élaboration de la législation en matière environnementale. Ceci permettrait d'assurer une continuité de l'action publique au-delà des cycles électoraux.

Un participant propose une réforme des institutions démocratiques qui garantirait une meilleure prise en compte des intérêts à long terme de l'ensemble du Québec, *grâce à une Chambre Haute, avec des membres tirés au sort parmi la population* et ayant des mandats de huit ans. Cette Chambre Haute serait renouvelée partiellement chaque année afin d'améliorer la continuité de la prise de décision.

### **PUISSANCE DES LOBBYS ET GRANDS INTÉRÊTS PRIVÉS**

À plusieurs occasions, les participants regrettent la puissance des lobbys qui interviennent directement auprès des décideurs et qui freinent le changement en matière de développement durable. Une participante déplore que *plusieurs ministères ont une vision archaïque du développement économique*, pensée en fonction du seul profit des grandes entreprises (productrices de pétrole, d'automobiles, de pesticides, etc.). Cette vision du développement économique « à l'ancienne » empêcherait toute vision à long terme.

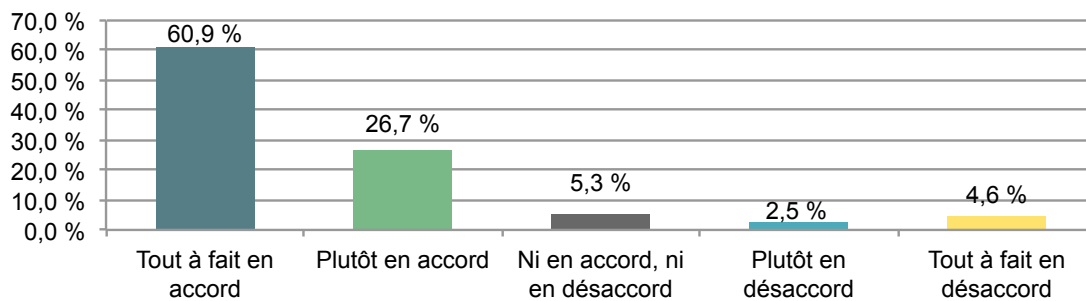
### **LIMITES DU CERVEAU HUMAIN POUR ENVISAGER LE LONG TERME**

Pour un répondant, le principal défi de l'adoption d'une vision cohérente à long terme est que le cerveau humain peine à concevoir le long terme et les enjeux globaux. Dans ce contexte, *les institutions doivent jouer un rôle essentiel pour nous aider à envisager des décisions orientées vers le long terme. Le climat, l'État et nous*, dans cette perspective, tombe à point.

La lutte aux changements climatique et le développement durable ne doivent pas être perçus comme des projets à part, ou pire encore, comme des embûches au développement économique. Au contraire, les questions environnementales doivent être vues comme un levier de développement et être placées au centre des dossiers économiques.

De l'ensemble des répondants au sondage, 87,6 % sont plutôt ou tout à fait d'accord avec l'énoncé mentionnant que l'incapacité du Québec à atteindre ses objectifs environnementaux est nuisible à son économie.

L'incapacité du Québec à atteindre ses objectifs environnementaux est nuisible pour son économie.



Dans la section forum de la plateforme cependant, la question du développement économique, et plus précisément la possibilité de concilier la croissance économique et la protection de l'environnement, est celle qui génère le plus de divergence.

En effet, environ la moitié des répondants à cette section affirment qu'il ne faut pas viser la croissance économique, mais plutôt une décroissance soutenable.

*La seule stratégie à long terme consiste à « déflationner l'économie » et à briser le cycle de la croissance infinie. [...] Pour que la planète puisse retrouver un certain équilibre, nous devons ramener l'économie au niveau local, fournir dans le rayon le plus court possible des biens et services nécessaires aux communautés, accepter de réduire notre niveau de confort et redécouvrir le sens du mot « assez » dans nos vies.*

Selon un de ces participants, le capitalisme serait incompatible avec le développement durable, puisqu'il mène à une concentration continue de la richesse. La réduction des inégalités et la démocratisation de la société seraient ainsi des préalables à tout développement durable. Un autre ajoute qu'il faut viser l'égalité, le partage de la richesse.

*Il faut cesser de croire qu'on gagnera la guerre du climat en « maintenant les affaires » (business as usual), en se leurrant sur le développement durable ou le capitalisme vert. Nous n'avons qu'une seule option, la décroissance.*

D'autres participants sont beaucoup plus optimistes quant à la possibilité d'allier développement économique et développement durable. L'un d'eux donne l'exemple du Québec, qui a réduit ses émissions de GES depuis 1990 et qui a su croître économiquement sur la même période. Pour cette personne, de meilleurs procédés industriels suffiraient pour atteindre cet objectif.



Une autre participante y voit une opportunité rêvée pour le Québec :

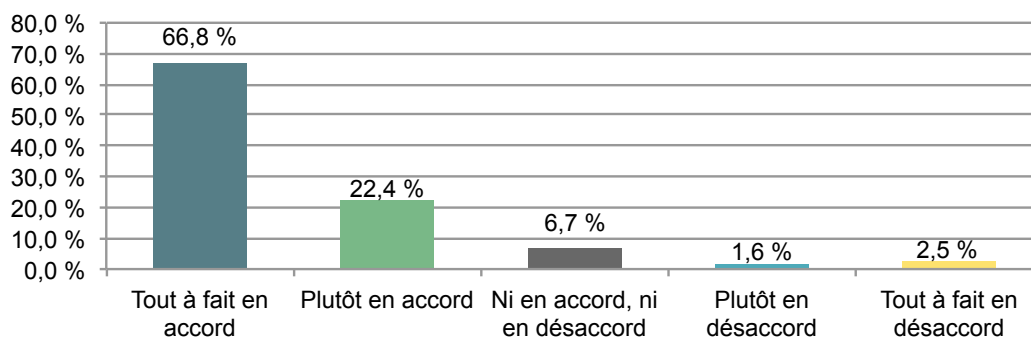
*Le développement économique peut et doit se faire dans une perspective de développement durable, c'est même une opportunité sans précédent de mettre à profit nos centres de recherche et notre hydroélectricité pour devenir des leaders internationaux en la matière et exporter nos innovations au bénéfice des citoyens québécois.*

Selon un autre participant, le développement de secteurs économiques qui contribuent à la lutte aux changements climatiques est utile à la santé économique à long terme du Québec :

*Investir aujourd'hui, c'est se porter garant d'une économie saine et viable pour nos sociétés de demain. Investir pour le climat et l'environnement est créateur d'emplois nouveaux et une assurance vie pour les générations à venir.*

Pour une participante, le développement durable doit soutenir le développement économique dès aujourd'hui, faute de quoi le Québec subira une perte de compétitivité à l'échelle internationale. Le graphique ci-dessous montre que les répondants au sondage partagent largement son avis, soit 89,22 % d'entre eux.

En adoptant les principes du développement durable,  
le Québec s'assure d'une meilleure compétitivité à l'échelle internationale et  
d'un meilleur développement économique.



Au-delà du débat entre décroissance et croissance durables, un consensus émerge parmi les participants à la plateforme : *la croissance ne doit pas être visée systématiquement pour tous les secteurs économiques*. Pour que le Québec atteigne ses objectifs de lutte aux changements climatiques, il faut limiter la croissance économique aux secteurs qui réduisent nos émissions globales de GES et conditionner le développement économique aux objectifs de développement durable.

Ici encore, un participant émet une mise en garde, soulignant que les secteurs dits « verts » ne le sont pas toujours, et que le secteur des énergies renouvelables implique aussi diverses formes de pollution lors de leur production, leur stockage et leur transport.

Les meilleurs gains, pour une autre participante, seront obtenus par une réduction à la source et une élimination du gaspillage :

*Qui dit gaspillage d'énergie et de ressources matérielles et humaines dit aussi gaspillage de temps et d'argent. De cela personne ne veut, même si cela fait partie des mauvaises habitudes individuelles et collectives.*

Concernant le gaspillage, un participant souligne d'ailleurs la grande valeur des matières résiduelles enfouies, qui pourraient être valorisées et contribuer ainsi à l'économie.

Les participants estiment d'ailleurs que plusieurs opportunités s'offrent au Québec pour arrimer développement économique et développement durable. Voici quelques-unes des pistes qui ont été identifiées :

- Mettre en place des mécanismes pour intégrer les externalités négatives associées au développement économique.<sup>2</sup>
- Calculer les coûts économiques associés aux bouleversements climatiques, notamment ceux causés par l'intensification des catastrophes naturelles, et intégrer ces coûts à la planification de projets.
- Développer des secteurs économiques véritablement « verts », par exemple le verdissement, la réhabilitation de surfaces naturelles perdues, la transition vers une agriculture écologique, la valorisation des déchets, etc.
- Faire la promotion d'une consommation responsable pour influencer les produits proposés par les entreprises.
- Mettre en place des mesures d'écofiscalité pour influencer les choix des consommateurs et des fournisseurs.
- Transformer la mission de nos outils d'épargne collective comme le Fonds de solidarité de la FTQ, le Fondaction de la CSN ou encore la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'assurer que leurs investissements contribuent à lutte aux changements climatiques.
- Mettre le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à profit dans l'évaluation de la durabilité économique à long terme des projets.

**Idée : Enrayer la stratégie de production de biens non durables ou programmés à devenir obsolètes, diminuer le suremballage et interdire les tactiques déloyales utilisant des gros contenants pour un petit contenu (ex : aliments transformés). Créer une agence d'évaluation des biens de consommation qui aurait le pouvoir de sanctionner les entreprises fautives dont les stratégies de vente et de production vont à l'encontre du respect de l'environnement et du citoyen.**

Plusieurs de ces propositions font écho à une contribution qui aborde la notion de biens et services écosystémiques. Cette notion invite à prendre en compte les bienfaits pour l'activité économique et pour l'humanité en général qui sont associés au fonctionnement des écosystèmes. Certaines propositions, notamment celle concernant l'écofiscalité, pourraient générer de nouvelles sources de financement. Ces propositions sur le financement de l'action publique en environnement sont abordées plus spécifiquement dans la section « financement » du présent rapport.

En somme, une multitude de voies sont proposées pour favoriser un arrimage entre le développement de certains secteurs économiques et la lutte aux changements climatiques.

2 Une externalité négative désigne un impact négatif associé à une activité économique et qui n'est pas reflété dans le prix de transaction, par exemple la pollution atmosphérique associée à la combustion de l'essence. Des mécanismes comme la taxe carbone visent à « intégrer » ce type d'externalité.



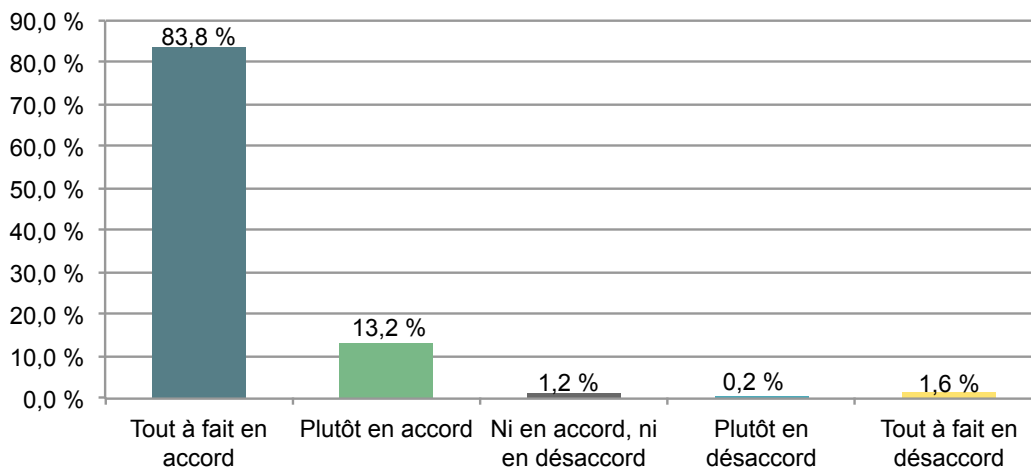
## DES DÉCISIONS APPUYÉES SUR LA SCIENCE ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS

### ET LOCAUX Nombre de contributions écrites : 25

Pour surmonter des enjeux environnementaux complexes, il est nécessaire d'appuyer nos actions sur des connaissances scientifiques à jour et de qualité. Il faut aussi valoriser les savoirs traditionnels et les solutions adaptées aux contextes locaux.

Il s'agit là d'un des consensus les plus forts, aussi bien sur le forum que parmi les réponses au sondage. En effet, 97 % des répondants affirment être plutôt ou tout à fait en accord avec cet énoncé. Sur la plateforme, l'ensemble des contributions mentionnent que l'action publique en environnement doit s'appuyer sur des données probantes.

Il est essentiel de s'appuyer sur des données probantes (les données scientifiques) et les savoirs traditionnels et locaux pour prendre des décisions éclairées.



Il y a un consensus en faveur de la valorisation de la culture scientifique et d'une communication adaptée aux décideurs et au grand public. En particulier, on recommande le *développement d'une expertise et d'une recherche locale qui produirait des connaissances adaptées aux besoins d'une région spécifique*. Une participante propose par exemple de valoriser et de renforcer l'expertise déjà présente au sein des municipalités régionales de comté (MRC) en créant une direction scientifique multidisciplinaire et indépendante du pouvoir politique.

La communication au grand public d'information sur le phénomène complexe que sont les changements climatiques apparaît comme un défi majeur. Pour que la connaissance scientifique puisse orienter l'élaboration des politiques publiques en environnement, il faut selon une participante que les données disponibles soient rassemblées et diffusées auprès des décideurs. Cette proposition fait d'ailleurs écho au rôle de sensibilisation du comité d'experts, présenté dans la démarche *Le climat, l'État et nous*.

Un participant affirme que, pour susciter l'adhésion large de la société, il faut un intermédiaire crédible et indépendant entre les « producteurs » de connaissances scientifiques et la population. Les données scientifiques doivent être contextualisées, vulgarisées et adoptées par l'ensemble de la société.

*En effet, la réussite d'une politique environnementale implique toute la population. Ça inclut : « Pourquoi j'achète un gros VUS ? », « Pourquoi on est deux dans une maison de douze pièces ? », « Pourquoi je jette ceci aux poubelles ? ». Pour que chaque individu se pose ces questions, les données scientifiques doivent être vulgarisées et **accessibles** à tous, donc par les médias qui rejoindront toute la population.*

Un participant souligne que les scientifiques ont une responsabilité à assumer dans cet effort de vulgarisation.

En contrepartie, plusieurs participants soulignent que les données scientifiques ne doivent pas être présentées comme une vérité complète et incontestable :

*Il devrait également être possible de « challenger » ces connaissances afin de les affiner, de les préciser, d'en déterminer les limites (notamment quant aux contextes locaux) et incertitudes, et fournir aux citoyens et leur représentants l'information la plus complète, de la manière la plus simple possible, pour qu'ils puissent se forger un avis éclairé.*

Une participante soulève que le principe de démocratie représentative peut être affecté si le résultat des données probantes va à l'encontre de l'opinion citoyenne, car la volonté populaire pourrait ne pas être respectée.

Une participante rappelle aussi la tension qui existe entre la reconnaissance des choix collectifs que le savoir scientifique pourrait imposer et les choix collectifs portés par les partis politiques. Ces derniers pourraient apparaître en contradiction avec ce savoir, voire le nier.

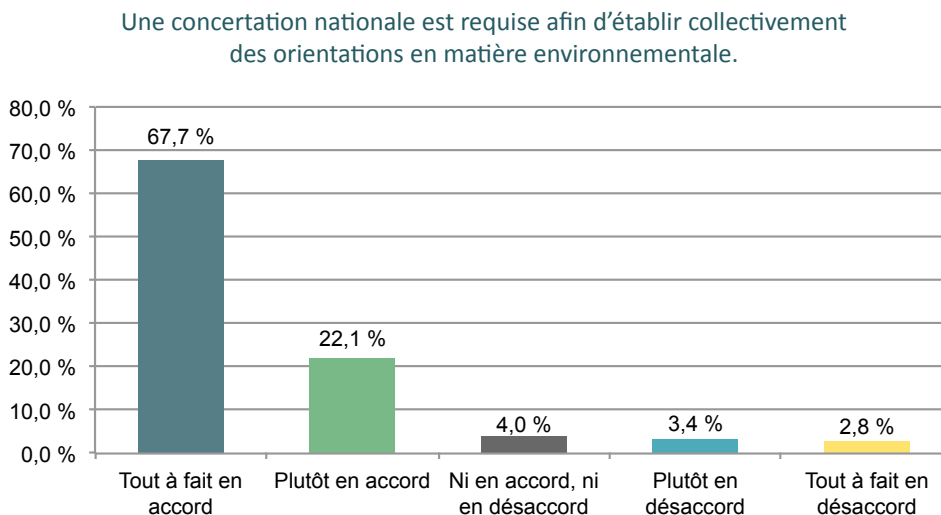
Un autre participant soulève d'ailleurs que l'un des défis de l'intégration des connaissances scientifiques comme fondement de l'action publique se pose lorsque ces connaissances vont à l'encontre des croyances populaires ou des habitudes comportementales :

*Passer de l'auto solo au transport collectif pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, cela semble simple en théorie. Mais combien difficile sur le plan émotif.*

Le fait de s'appuyer sur les données probantes, les savoirs traditionnels et locaux pour orienter nos décisions fait donc consensus, du moins en théorie. Il reste un vaste effort de vulgarisation et de communication de ces connaissances afin d'aller au-delà des résistances basées sur les croyances et les habitudes.

Pour que nos efforts de lutte aux changements climatiques portent fruit, tous devront mettre la main à la pâte. Nous devons instaurer un dialogue inclusif pour permettre une concertation de tous les acteurs.

Cette proposition reçoit un vaste appui : 89,77 % des répondants au sondage sont plutôt ou tout à fait en accord avec l'énoncé.



Une concertation nationale est requise afin d'établir collectivement des orientations en matière environnementale. L'impératif de vulgarisation et de communication de l'information est soulevé à nouveau ici. Pour les participants au forum en ligne, *un dialogue inclusif doit nécessairement s'appuyer sur une information fiable et accessible*, ce qui implique des efforts de pédagogie et de vulgarisation de l'information. Cette condition est rappelée par plusieurs répondants.

**Idée : Renommer un dialogue inclusif par un dialogue inclusif et éducatif. Un meilleur environnement aura un passage obligé par l'éducation. À nous de proposer un programme qui vulgarise et explique les faits et enjeux environnementaux et ce, pour la pérennité de la société québécoise, mais aussi l'impact sur les autres sociétés.**

À cet égard, une participante avance que les *programmes d'éducation scientifique actuels sont inadéquats pour répondre aux nouvelles réalités des changements climatiques*. Une révision de ces programmes éducatifs serait nécessaire pour préparer les jeunes à ces nouvelles réalités. D'autres participants soulignent d'ailleurs la nécessité d'impliquer les jeunes dans ce grand dialogue inclusif.

S'ils sont en faveur d'un dialogue inclusif pour établir collectivement nos orientations en matière environnementale, les participants identifient de nombreux défis associés à la concertation :

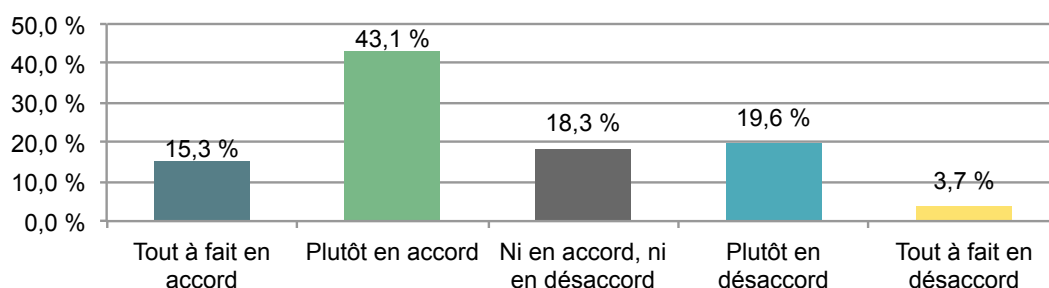
- Il y a peu d'espaces de participation, et ceux qui existent sont peu fréquentés.
- Les propositions issues de ce dialogue public pourraient ne pas être considérées dans le processus de prise de décision.
- La majorité de la population manque de temps, d'intérêt, de connaissances, ou encore de confiance en soi pour participer aux débats.
- Certaines parties prenantes peuvent, grâce à leur expérience ou leurs ressources, exercer une pression plus forte que d'autres parties prenantes et ainsi avoir plus de poids dans le processus de concertation.
- Des doutes sont soulevés quant à l'organisme capable de mener cette concertation nationale : la lacune principale du BAPE, c'est de n'être qu'un organe consultatif et que son avis n'est pas nécessairement pris en compte par le gouvernement.



Les participants estiment que la concertation doit permettre la rencontre d'acteurs de toutes les sphères de la société, plutôt que de segmenter la discussion entre citoyens, d'une part et experts, de l'autre. La concertation devrait permettre une interaction commune entre citoyens, experts, entrepreneurs et autres parties prenantes autour d'une même table. Ils souhaitent ainsi que soit reconnue la complémentarité des acteurs et rappellent qu'une approche intégrée est nécessaire. Un participant précise que ce dialogue doit s'effectuer non seulement entre toutes les sphères de la société, mais également à tous les échelons.

De nombreux participants affirment que la concertation locale doit être favorisée pour permettre l'émergence de solutions adaptées à chaque contexte, notamment en proposant la création de tables de concertation et d'échanges sur les problématiques locales. Cette concertation locale devrait être axée sur des solutions concrètes. On considère ainsi que l'échelle locale favorise la concertation orientant vers l'action puisque, selon un participant, la difficulté de saisir les enjeux à l'échelle globale peut être un frein à l'engagement. Un autre encore propose la mise en place de regroupements de citoyens pour intervenir directement dans leurs milieux. Dans tous les cas, cette vaste concertation est jugée nécessaire pour engager l'ensemble de la société dans la démarche.

Les citoyens et les communautés locales sont prêts à faire les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux au Québec.



Un participant souligne d'ailleurs que la participation est un excellent outil pour engager la population dans une démarche.

Comme le montre le graphique ci-dessus, plusieurs répondants au sondage doutent que leurs concitoyens et les communautés locales soient prêts, à l'heure actuelle, à faire les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux du Québec. Ils sont 23 % à être plutôt ou tout à fait en désaccord avec l'énoncé, et 18 % à être ni en accord, ni en désaccord. Malgré tout, 58 % des répondants considèrent que leurs concitoyens sont prêts à faire les sacrifices nécessaires.

Pour un participant au forum en ligne, la solution pour impliquer la population dans l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec consiste à aller à la rencontre directe de la population.

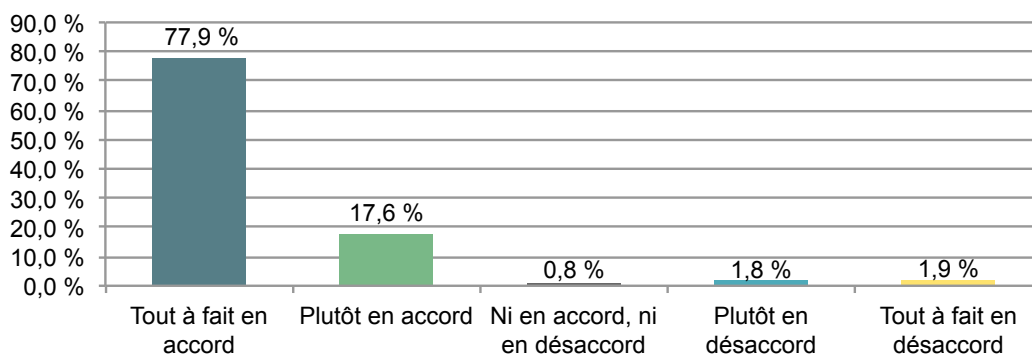
*Pour instaurer le dialogue il faut, parfois, forcer un peu la main et je pense qu'il faudra aller à la rencontre des communautés locales, des citoyens, des entreprises et des peuples autochtones de manière beaucoup plus active que ce que l'on observe de manière générale jusqu'ici. Si l'on veut vraiment que tous mettent la main à la pâte, il va falloir aller chercher ceux qui seront le moins enclins à participer : il faut aller cogner aux portes.*

Plusieurs participants le soulignent, l'engagement collectif de tous les acteurs de la société est nécessaire à l'atteinte de nos objectifs environnementaux, en particulier les acteurs décisionnels de la société. Une participante estime que pour engager la population envers les efforts de lutte aux changements climatiques, les projets inspirants doivent être mis en valeur et partagés. Une autre participante propose ainsi de créer une émission de télévision consacrée à cette mission. Finalement, un participant propose de s'inspirer du témoignage des communautés autochtones sur l'impact des changements climatiques pour se convaincre d'agir.

Il est essentiel de mesurer, de suivre et d'évaluer les programmes, les actions et les objectifs sur une base continue. Une telle approche permet de s'adapter rapidement à la fois aux réalités locales, aux nouvelles connaissances et aux changements mondiaux. Dans une optique de transparence, ces bilans doivent être transmis de manière claire aux citoyens et aux parties prenantes par un processus permanent d'éducation, de sensibilisation et d'échange d'information.

Cet énoncé reçoit aussi un appui important, avec 95,5 % des répondants au sondage qui sont plutôt ou tout à fait en accord avec l'énoncé.

Les actions gouvernementales en matière de lutte aux changements climatiques doivent être alignées à des objectifs quantifiables et mesurables.



Même constat au sein du forum en ligne : *toutes les personnes qui y ont contribué affirment que l'action publique en matière de lutte aux changements climatiques doit faire l'objet d'une évaluation systématique en fonction d'objectifs quantifiables et mesurables.*

Les discussions au forum en ligne ont porté plus spécifiquement sur des propositions et des questionnements concernant la mise en œuvre de cette évaluation et cette reddition de comptes systématique.

D'abord, les participants ont souligné l'importance d'allouer des ressources à cet exercice d'évaluation pour qu'il soit fait de manière rigoureuse et complète. Un participant affirme ainsi que cette évaluation nécessite d'importantes ressources humaines et financières.

Plusieurs participants croient que *l'évaluation de l'atteinte de nos objectifs environnementaux doit venir de sources diversifiées, en ayant recours bien sûr à des experts et des universitaires, mais aussi à des acteurs de terrain qui disposent d'une expertise pratique, ainsi qu'à des acteurs externes qui possèdent une perspective extérieure au Québec.* Une participante met ainsi en garde contre le fait de mettre les « experts » sur un piédestal. Un autre participant souligne aussi que les universitaires et les scientifiques ont un apport nécessaire, mais qu'ils leur manquent « l'expérience terrain ».

D'autres participants mettent l'accent sur *l'importance de l'indépendance et de l'intégrité de la démarche d'évaluation pour qu'elle soit crédible.* Une participante souligne que le processus d'évaluation d'un programme ou d'une politique se fait en plusieurs étapes : d'abord la collecte, ensuite l'analyse et finalement la formulation de recommandations. Selon elle, les étapes d'analyse et de formulation de recommandations doivent se faire avec une transparence accrue afin d'assurer la crédibilité de la démarche.

À cet égard, l'éthique, l'indépendance et la rigueur de la recherche apparaissent essentielles.

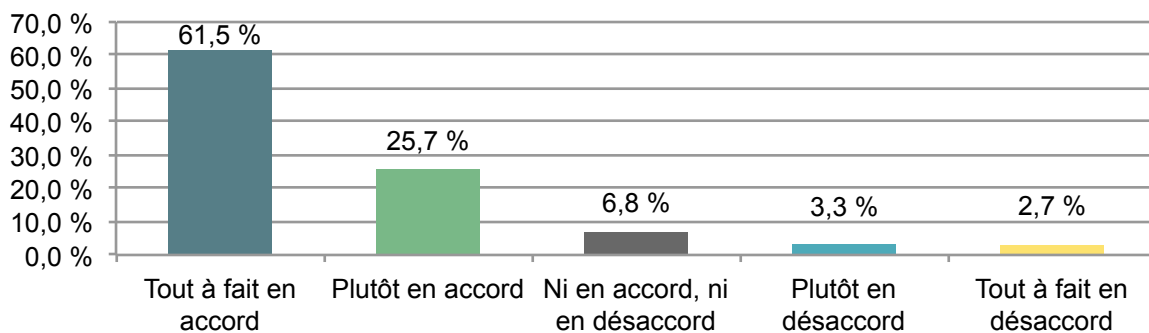
## MODÈLE PROPOSÉ

### INTÉGRER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SOMMET DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL

Nombre de contributions écrites : 26

La proposition de nommer un ministre responsable de l'application du développement durable à l'ensemble des décisions gouvernementales reçoit un appui considérable, avec 87,18 % des répondants au sondage qui se disent en faveur de l'énoncé.

La nomination d'un ministre ayant pour mandat d'assurer l'application du développement durable pour l'ensemble des décisions gouvernementales, à la manière du ministre responsable du Conseil du trésor, est essentielle.



Si les répondants au sondage appuient largement cet énoncé, les participants au forum en ligne *ont tout de même émis plusieurs doutes quant à la capacité d'un comité ministériel à intégrer les principes du développement durable à l'ensemble de l'État.*

L'un d'entre eux place peu d'espoir en la capacité du pouvoir politique d'exercer un réel changement. Plusieurs participants, en effet, semblent fonder plus d'espoir dans des entités indépendantes du pouvoir politique, en citant l'exemple du vérificateur général. En réponse, un participant souligne que le vérificateur n'a pas de pouvoir décisionnel, ce qui est précisément le rôle proposé pour le comité ministériel.

Plusieurs participants reconnaissent toutefois la nécessité de réorganiser l'appareil gouvernemental pour faire du développement durable une réelle priorité, en commençant par le haut de la pyramide. Un participant souligne la difficulté que représente une telle entreprise. *Le comité ministériel proposé avec de réels pouvoirs pourrait réduire la résistance au changement de l'appareil gouvernemental, mais sans l'éliminer entièrement.*

#### COMPOSITION DU COMITÉ MINISTÉRIEL

Les participants au forum en ligne avaient quelques suggestions à faire concernant la composition et la direction du comité ministériel. L'une des participantes fait écho à une proposition rapportée plus tôt, qui consiste à inviter des élus d'opposition à siéger à ce comité afin de minimiser les effets de la partisanerie.

Un autre participant recommande que des ingénieurs se trouvent à la tête de certains ministères afin de faciliter une intégration des solutions technologiques existantes.

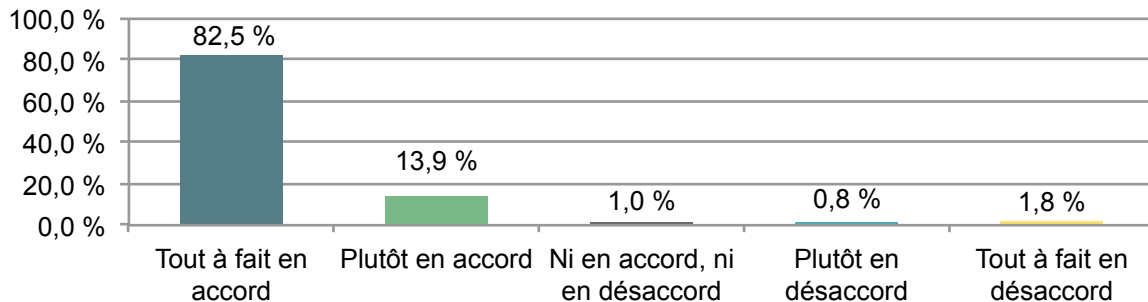
Deux participants affirment que pour avoir un réel pouvoir, le comité ministériel devrait être piloté directement par le premier ministre. Cette proposition dénote la perception qu'ont les participants du pouvoir marginal du ministre du Développement durable au sein du gouvernement. Une participante avance, par exemple, que le budget de ce ministère a été réduit de 28 % au cours des sept dernières années. Le rôle du ministre du Développement durable devrait être renforcé et plus de ressources doivent lui être accordées pour veiller à l'application des principes de développement durable dans les décisions gouvernementales.



Une participante s'interroge quant à la différence entre le comité ministériel sur le développement durable déjà existant et celui proposé, et se demande si le ministère du Développement durable aura un pouvoir décisionnel ou simplement un pouvoir de recommandation.

Pour s'assurer que le ministre du Développement durable présidant le comité ministériel sur le développement durable ait un pouvoir réel comparable à celui du président du Conseil du trésor, un participant propose de créer un « budget carbone » dont l'utilisation serait contrôlée par le ministre du Développement durable.

Le respect du développement durable nécessite une coordination appliquée à l'ensemble de l'État québécois, incluant le gouvernement, ses sociétés d'États et agences ainsi que les municipalités.



La nécessité d'une coordination des efforts de développement durable au sein de l'appareil gouvernemental a été mise de l'avant par certains participants à la plateforme. Les répondants au sondage, comme l'illustre le graphique ci-dessus, sont nombreux à considérer que cette coordination de l'ensemble de l'État québécois est nécessaire au respect du développement durable.

Pour favoriser cette coordination, un participant propose d'affecter des fonctionnaires provenant de chacun des ministères directement auprès du ministère du Développement durable.

*Ces fonctionnaires devraient idéalement avoir une excellente maîtrise de leur ministère d'origine tout comme une excellente maîtrise des enjeux du développement durable en cohérence avec l'action du ministre du Développement durable. Ils serviraient de lien entre le ministre du Développement durable et leurs ministères d'origine, pour apporter une coordination efficace et efficiente.*

Un participant souligne que cette intégration des principes du développement durable doit ensuite faire percoler ces priorités à tous les niveaux, sans nier que chaque contexte requiert des solutions adaptées. Il faut ainsi établir des priorités claires, faciliter la coordination entre les paliers et respecter le principe de subsidiarité. Ceci se fait notamment par la reconnaissance et la valorisation des organismes régionaux et locaux déjà spécialisés dans l'environnement.

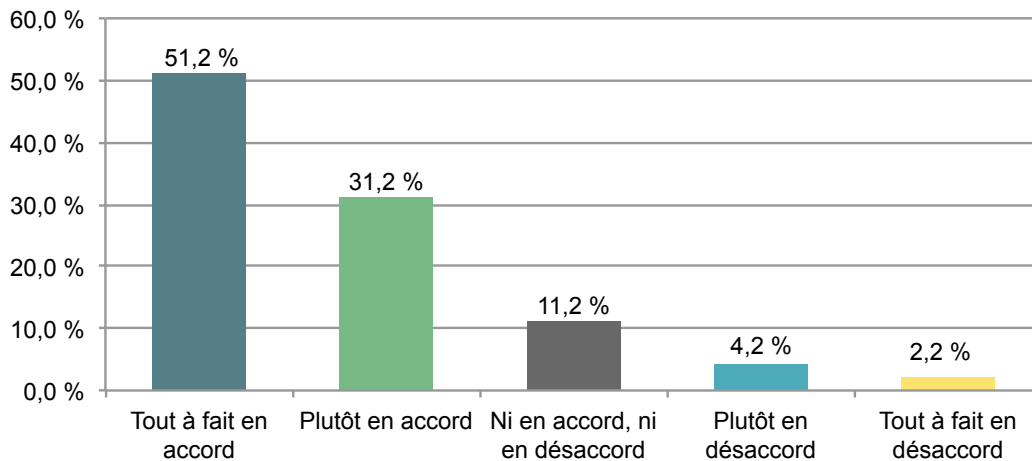
De même, un autre participant recommande que l'article 6 de la Loi sur le Développement durable<sup>3</sup> s'applique à toutes les parties prenantes de la société et pas seulement aux organisations administratives. L'article 6 dresse une liste de principes associés au développement durable dont les administrateurs doivent tenir compte dans leur prise de décision.

*La Loi sur le Développement durable mériterait d'ailleurs d'être révisée, selon un participant qui estime qu'elle subordonne encore la protection de l'environnement au développement économique.* La Loi sur le Développement durable devrait également être renforcée et être appliquée à l'ensemble des organisations publiques. Étendre l'application de la Loi sur le développement durable à tout l'appareil étatique aura peu d'effet si elle reste sans « dents », sans réel pouvoir de contrainte, rajoute un autre participant. Il faudrait ainsi que tout programme, règlement ou loi soit soumis aux exigences du développement durable.

3 Québec (2006). « Loi sur le développement durable », mise à jour le 1er décembre 2017.  
En ligne : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1#se:6>

L'appui à la proposition de créer une agence qui rassemblerait la gestion des différents secteurs de la gouvernance environnementale est relativement élevé, avec 82 % des répondants au sondage se disant plutôt ou tout à fait en accord avec l'énoncé.

La création d'une Agence qui réunirait en une seule et même organisation les responsabilités de la gestion de l'eau, de la transition énergétique et du financement des projets (locaux et provinciaux) de développement durable permettrait une cohérence dans les actions.



Toutefois, seulement la moitié des répondants se disent tout à fait en accord. Cet appui relativement faible en comparaison avec les autres énoncés du questionnaire se reflète également dans les propos sur le forum en ligne.

En effet, plusieurs personnes redoutent les impacts de la centralisation de tant de responsabilités au sein d'un seul et même organisme. L'une d'entre elles considère que cette centralisation pourrait créer un nouveau silo. Une participante cite le Bureau de la coordination du développement durable comme un exemple de structure qui ne donne pas les résultats escomptés. *Une réforme des institutions doit éviter de produire des dédoublements et de recréer de nouveaux silos.*

Une autre participante est pour le regroupement de toutes ses responsabilités, mais pas sous une nouvelle agence. Elle propose plutôt de *renforcer le rôle de leadership du ministère de l'Environnement* pour qu'il puisse jouer ce rôle d'intégration de l'action publique pour tous les secteurs qui seraient confiés à cette Agence du développement durable.

D'autres participants affirment au contraire qu'une telle centralisation au sein d'une même agence est importante pour établir des objectifs dans tous les secteurs. Cette vision est aussi défendue par un participant qui souligne que *l'échec actuel du Québec est causé par la coexistence de cadres institutionnels qui ne communiquent pas entre eux, ce qui cause des incohérences dans l'action gouvernementale.*

Un participant rappelle que d'autres pays ont déjà tenté de fusionner des structures administratives pour favoriser la cohérence des actions. Selon lui, *il est important de s'inspirer de ces expériences, ce qui implique de faire une analyse des résultats de ces démarches dans d'autres pays.*

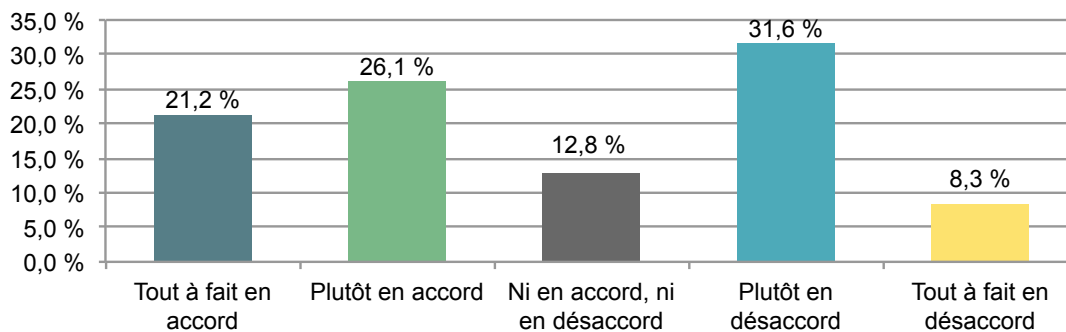
## SUBSIDIARITÉ

Des participants soulignent que cette intégration des différents domaines d'intervention dans une même structure devrait se faire dans le respect du principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les décisions doivent être prise au palier compétent le plus local.

*Je suis d'accord qu'il faut unifier l'ensemble de ces champs d'interventions dans une agence gouvernementale en maintenant le principe de subsidiarité en matière de gouvernance. Chaque palier politique doit apporter sa contribution (fédéral, provincial, municipal).*

Un participant estime que l'Agence devrait créer des liens avec le palier municipal, notamment en intégrant la Communauté métropolitaine de Montréal et la Communauté métropolitaine de Québec. Selon lui, la grande majorité de la population québécoise habite dans ces régions et les décisions d'aménagement qui y sont prises ont un impact important sur les changements climatiques. Ils sont d'ailleurs moins de la moitié des répondants au sondage (47 %) à considérer que les municipalités ont les pouvoirs et la capacité nécessaires pour appliquer les principes du développement durable dans leurs actions, une capacité que l'Agence pourrait ainsi renforcer.

Les municipalités ont aujourd'hui les pouvoirs et la capacité d'appliquer les principes du développement durable dans leurs opérations.



## UNE AGENCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE INDÉPENDANTE DE L'INGÉRENCE POLITIQUE

L'idée d'une agence qui soit indépendante du gouvernement reçoit un excellent appui parmi les participants à la plateforme en ligne et fait écho à la préoccupation des participants exprimée plus tôt concernant l'impact de la partisanerie sur la capacité de poursuivre une vision à long terme qui soit cohérente. Cette Agence, selon de nombreux participants, doit absolument être protégée de l'ingérence politique. Les moyens de garantir l'indépendance politique suscitent des débats parmi les participants. Comment assurer qu'une telle Agence soit effectivement plus indépendante de la politique que le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques ?

Une participante propose de s'inspirer du modèle de l'*Environmental Protection Agency* américaine, ou encore de l'Agence européenne pour l'environnement, deux agences dont l'indépendance est essentielle à leur succès. Un autre participant abonde dans le même sens et rappelle le succès de la Sépaq, une société paragonnementale, dans la protection des parcs nationaux du Québec.

Quelques autres participants proposent notamment :

- D'intégrer des membres de l'Agence au sein même de tous les ministères afin d'assurer la coordination.
- De placer l'Agence sous le contrôle de l'Assemblée nationale plutôt que celui du gouvernement afin de favoriser son indépendance.
- D'intégrer l'Agence sous la direction du commissaire au développement durable, également pour assurer son indépendance.

## RÔLES ET FONCTIONS

Une participante aimerait donner à l'Agence un droit de regard sur tous les projets qui sont développés, en imposant par exemple qu'ils soient accompagnés de mesures de mitigation environnementale. Sans aller aussi loin, plusieurs participants soulignent que l'Agence doit avoir un pouvoir décisionnel et pas seulement un pouvoir de recommandation. Un participant donne ainsi l'exemple de la Régie de l'énergie, en proposant que l'Agence ait un rôle semblable en matière de développement durable.

Plusieurs personnes souhaitent *accorder un rôle de communication* important à l'Agence du développement durable. L'une d'entre elles propose, par exemple, la création d'un service de communications qui maîtriserait l'utilisation des médias de masse. Un autre participant va dans le même sens en proposant que *l'Agence fournisse des informations ciblées, pertinentes et fiables aux décideurs politiques et au public*. Ces informations permettraient d'appuyer les processus de gestion environnementale, l'élaboration de politiques ainsi que la participation citoyenne. Suivant cette logique, deux participants sont d'avis que le mandat de sensibilisation devrait être confié à l'Agence plutôt qu'au comité d'experts.

Finalement, une personne se demande si le mandat de Recyc-Québec devrait également être intégré au sein de cette Agence.



## DES OBJECTIFS QUANTIFIABLES ET DES MÉCANISMES SYSTÉMATIQUES D'ÉVALUATION

Nombre de contributions écrites : 24

### COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La proposition à la base de la délibération suggérait de renforcer le rôle du commissaire au développement durable et de créer un comité d'experts universitaires qui aurait pour rôle, entre autres, d'accompagner le ministre du Développement durable dans l'évaluation des stratégies et des actions environnementales.

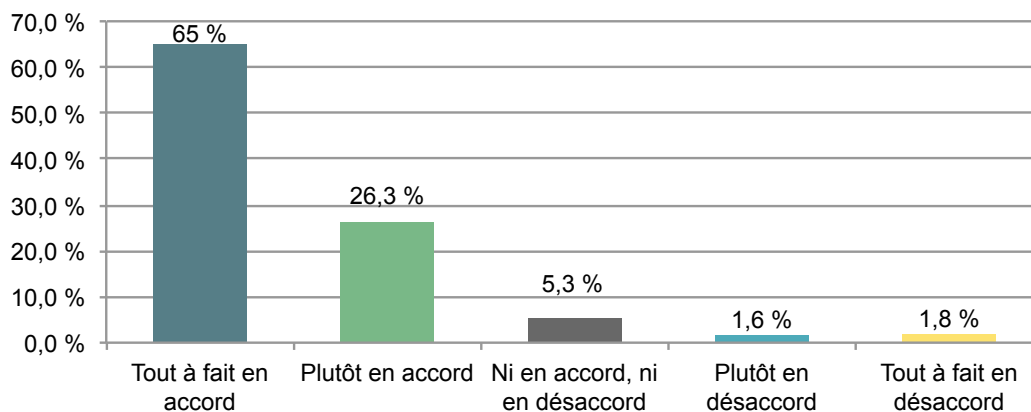
Sur le forum en ligne, peu de personnes se sont exprimées quant au rôle du commissaire, et se sont plutôt penchées sur la proposition de création d'un comité d'experts. Notons tout de même qu'une participante souligne que les derniers rapports du commissaire au développement durable sont passés pratiquement inaperçus auprès de la population, malgré le fait qu'ils critiquaient fortement les stratégies et actions mises en place par le gouvernement en matière de développement durable. Elle considère que *les travaux du commissaire au développement devraient être beaucoup plus largement diffusés* pour informer la population de nos performances environnementales.

La proposition initiale était que le commissaire du développement durable devrait répondre directement à l'Assemblée nationale. Une participante estime qu'il devrait plutôt relever du comité exécutif afin d'assurer un meilleur suivi de ses constats.

### COMITÉ D'EXPERTS

La proposition concernant la création d'un comité d'experts universitaires pour assurer le suivi de la stratégie environnementale reçoit un fort appui, avec 91,27 % des répondants au sondage qui se disent plutôt ou tout à fait en accord avec l'énoncé.

Un suivi indépendant par un comité d'experts universitaires est essentiel pour une bonne gouvernance environnementale.



Sur la plateforme en ligne on souligne que le comité d'experts chargé du suivi de l'action publique en environnement devrait jouir de la même indépendance que le commissaire au développement durable. *Il devrait ainsi disposer d'une indépendance totale à l'égard des intérêts industriels*, comme le souligne une participante. Celle-ci donne l'exemple de la controverse récente entourant le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) pour illustrer comment la remise en question de l'indépendance de la recherche peut affecter sa crédibilité. Selon une personne, *l'intégrité doit ainsi primer sur l'expertise dans la sélection des membres de ce comité*.



Plusieurs propositions confieraient la mission à une autre entité que le comité d'experts ou en modifieraient la composition :

- Une ONG indépendante, mandatée par le gouvernement, qui serait chargée de l'évaluation de l'action publique en environnement.
- Un groupe d'experts regroupant des scientifiques de tous horizons, comme prévu, mais qui intégrerait aussi des entrepreneurs privés spécialisés en environnement, ainsi que des représentants des élus municipaux.
- L'Agence du développement durable devrait se charger d'établir les objectifs et les mécanismes systématiques d'évaluation afin d'éviter de créer plus de structures que nécessaire.
- Des citoyens de partout au Québec devraient être intégrés au comité pour participer à l'évaluation.

Ces propositions, qui modifient considérablement le modèle initialement proposé pour le comité d'experts, ne reçoivent toutefois pas d'appuis sur le forum en ligne.

### QUELS OBJECTIFS ?

Un participant propose que le *comité d'experts s'appuie sur les Objectifs de développement durable de l'ONU*, afin de s'aligner sur les objectifs convenus au niveau international. Pour une participante, c'est le comité d'experts qui devrait avoir la responsabilité entière de déterminer les objectifs de développement durable, en fonction de la littérature scientifique.

Un autre participant encore propose plus précisément la mise en place d'un système de recensement des gaz à effets de serre, qui permettrait à la population de suivre avec précision l'évolution de notre performance environnementale.

Une participante apprécie l'idée selon laquelle le comité d'experts aurait un droit de regard sur les grandes orientations de l'Agence de développement durable.

Finalement, et pour faire un lien avec la volonté d'arrimer le développement économique aux objectifs de développement durable, un participant suggère que le comité d'experts joue un rôle dans l'identification des secteurs économiques et des projets qui peuvent réellement contribuer au développement économique, tout en limitant notre impact environnemental.

### À QUI APPLIQUER CES OBJECTIFS ET CETTE ÉVALUATION ?

Les participants semblent s'entendre pour affirmer que les objectifs de développement durable devraient être appliqués à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Certains vont plus loin en proposant que ces objectifs soient adoptés par toutes les parties prenantes de la société, jusqu'à l'échelle locale, incluant les citoyens. Aucune précision n'est apportée sur une éventuelle évaluation de l'atteinte de ces objectifs.

Une personne propose aussi de faire une analyse rétroactive des projets réalisés et des politiques mises en place pour évaluer leur contribution au développement durable et, le cas échéant, apporter les modifications nécessaires.

Suivant une approche différente, une participante propose que tout promoteur de projet devrait soumettre une analyse des émissions de GES associées à son projet, ainsi que les mesures de mitigation proposées.

### INSPIRATION PAR OPPOSITION À PUNITION

Certains croient *qu'il faut soutenir, apprécier et faire connaître les projets inspirants qui répondent aux objectifs du développement durable*. En communiquant des cas de succès exemplaire, on inspire d'autres à joindre la démarche. On obtiendrait ainsi une meilleure adhésion et, au final, une meilleure atteinte des objectifs qu'en adoptant une attitude punitive. Une participante ajoute que *cette reddition de comptes doit être associée à des incitatifs à la performance pour favoriser un engagement optimal*. Au contraire, une autre participante croit que l'approche punitive s'avère malheureusement nécessaire face à des contrevenants qui sont peu réceptifs aux enjeux environnementaux. Une combinaison de ces deux approches apparaît nécessaire.



## REDDITION DE COMPTES

Pour mieux faire connaître les travaux du comité d'experts (et du commissaire au développement durable), un participant propose d'organiser annuellement un colloque ouvert à l'ensemble de la population et au cours duquel les membres du comité rendraient compte des progrès et résultats tangibles obtenus au cours de l'année.

*Idée : Un rapport annuel sous forme de recensement*

*Un recensement annuel de la consommation et des émissions de GES au Québec devrait être fait par le comité d'experts et son équipe. Un rapport aussi exhaustif que possible couvrirait une panoplie de données sur la consommation : consommation d'aliments, gaspillage/compostage, consommation d'eau, d'essence, d'électricité, de gaz naturel, habitudes de consommation plus générales et prédisposition à changer de mode de consommation (pour avoir un aperçu de la réceptivité de la population vis-à-vis les solutions).*

## AUTRES THÉMATIQUES

---

De nombreuses contributions à la plateforme concernaient des sujets qui n'étaient pas abordés spécifiquement dans la proposition du groupe d'experts. Chacune des idées et propositions reproduites ci-dessous représentent des avis individuels.

### FINANCEMENT

Le groupe d'experts à l'origine de la démarche *Le climat, l'État et nous* proposait de confier à l'Agence du développement durable le rôle de veiller au financement des projets de développement durable, en intégrant notamment le *Fonds vert* et le *Fonds de transition énergétique*. Dans diverses sections du forum en ligne, les participants ont proposé plusieurs idées qui concernent aussi bien les sources de financement que des modèles de financement de projets de développement durable. En voici un bref exposé :

- **Un Fonds écoresponsable régional** : un pourcentage du budget de tous les projets de développement, publics et privés, serait versé dans un fonds afin de financer des projets de développement durable. Ce fonds verrait à compenser les pertes de « capital naturel » causées par le projet. Un tel fonds serait créé dans chacune des régions du Québec.
- **Un budget carbone sous contrôle du ministre du Développement durable** : distribué aux ministères pour financer directement leurs projets de développement durable. Ce budget agirait comme un incitatif pour susciter la formulation de projets prometteurs dans chaque ministère.
- **Une écofiscalité pour les véhicules polluants** : suivant le modèle de la Norvège, une taxe variable serait appliquée à l'achat d'un véhicule en fonction de sa contribution à la pollution.
- **Changer la mission des fonds d'épargne** : rendre conditionnels les crédits d'impôt accordés à l'épargne, notamment dans le Fonds de solidarité de la FTQ et le Fonds de la CSN, à un investissement minimal de 50 % des actifs dans des projets et des entreprises qui contribuent à la lutte aux changements climatiques.

### PLACE DU QUÉBEC DANS LE MONDE

Bien que la démarche *Le climat, l'État et nous* s'intéresse particulièrement à la gouvernance environnementale au Québec, plusieurs échanges sur le forum en ligne visaient à resituer cet enjeu dans un contexte plus global.

D'abord, une participante estime que les pays développés ont une responsabilité accrue à l'égard des changements climatiques et se doivent donc de faire des efforts additionnels dans la réduction des émissions de GES. Une autre souligne que le Québec et le Canada font piètre figure en matière de lutte aux changements climatiques. Deux participants relèvent d'ailleurs que notre mode de comptabilité de ces émissions est problématique, puisqu'il ne prend en compte que des GES produits, en oubliant les GES qui sont « consommés » par l'importation de produits.

*Si l'on réduit de 6 millions de tonnes les émissions québécoises en déplaçant la production industrielle en Chine, où la même production générera 8 ou 10 millions de tonnes de GES, nous n'avons rien gagné, au contraire.*

Une idée proposant de privilégier le calcul de la « consommation » de GES plutôt que la production a d'ailleurs reçu neuf appuis.

Une personne souligne ainsi la nécessité d'engager d'autres pays dans une démarche similaire à celle proposée par *Le climat, l'État et nous*. Pour elle, les changements climatiques sont un enjeu global pour lesquels la seule action québécoise reste peu significative. Une autre personne propose l'adoption d'une Charte mondiale de l'environnement qui établirait des normes de développement durable et qui serait imposée de manière coercitive à l'ensemble des pays par une organisation internationale.

Une autre idée émise prend acte des impacts déjà bien réels des changements climatiques et propose une transformation du rôle de l'armée canadienne pour l'orienter vers la réponse humanitaire, tout en délaissant le rôle proprement militaire.



## DES PROPOSITIONS SECTORIELLES

Cette section regroupe des apports qui présentent des solutions adaptées à des secteurs d'activités précis pour contribuer aux objectifs de développement durable du Québec.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Un participant considère que l'aménagement du territoire est l'élément central sur lequel il faut agir, puisque celui-ci détermine ensuite les solutions et projets qui peuvent être mis en œuvre. Il s'en prend particulièrement au mouvement du « tout à l'auto » qui a caractérisé le développement récent du Québec. L'étalement urbain, un habitat de faible densité, des distances à parcourir de plus en plus grandes entre les résidences et les lieux communs (travail, commerces, services) sont autant de conséquences de cette tendance en matière d'aménagement du territoire. Transformer ce modèle d'aménagement du territoire est, selon lui, le meilleur moyen de protéger les écosystèmes, de réduire nos émissions de GES et de protéger la santé des Québécois.

### TRANSPORTS

Quelques participants affirment qu'il faut agir dès maintenant sur le transport, de manière forte, afin de réduire sa contribution aux GES, qui se situe actuellement autour de 40 %. Favoriser les transports actifs serait une partie de la solution. Ceci impliquerait de revoir le code de la sécurité routière pour réduire l'importance accordée aux voitures au profit des piétons et des cyclistes. Un réaménagement des infrastructures routières serait aussi nécessaire pour que tous les usagers de la route se sentent en sécurité.

Une autre personne propose de transformer notre rapport à l'automobile par la création d'un système de covoiturage bonifié à travers une grande flotte publique d'automobiles, éventuellement à conduite autonome. Cette structure reposerait sur un système de péage centralisé, par exemple via la carte Opus. Un tel système permettrait l'optimisation de l'utilisation des voitures qui rouleraient à pleine capacité, en plus de donner un accès flexible au transport aux personnes moins fortunées qui habitent en périphérie des villes.

### INDUSTRIES

Des efforts plus importants devraient être exigés du secteur industriel, qui serait responsable au Québec d'environ 30 % des émissions de GES. On propose ainsi que des limites claires soient imposées aux industries, afin que le Québec atteigne ses objectifs de développement durable.

### TRANSITION ALIMENTAIRE ÉCOLOGIQUE

Un participant souligne que l'industrie de la viande est l'un des principaux secteurs contributeurs aux émissions de GES et affecte directement la qualité de l'eau et du sol, tout en accélérant la déforestation. Il faudrait ainsi informer la population des méfaits de l'industrie de la viande sur l'environnement et, par la suite, mettre en place des mesures pour encourager une réduction significative de la consommation de viande dans la sphère publique (hôpitaux, écoles, institutions publiques, etc.).

### SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Une contribution souligne l'impact important de l'environnement sur la santé publique. Afin de diminuer les coûts à long terme du système public de santé, tout en améliorant la santé de la population, elle propose l'adoption d'une Politique d'intégration de la santé préventive en aménagement urbain. Une telle politique permettrait d'allouer au verdissement urbain environ 1 % du budget de construction et de rénovation d'infrastructures publiques, à partir du Fonds vert.

### GESTION DE L'EAU

Une contribution propose la création d'une Table de concertation provinciale sur l'eau qui réunirait les grands acteurs de l'eau au Québec (Union des producteurs agricoles (UPA), Union des municipalités du Québec (UMQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), ministères, Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ), Stratégies Saint-Laurent (SSL), Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Conseil du patronat, etc.). Alors que les organismes de bassins versants permettent la concertation dans chaque région, une plateforme de concertation semblable à l'échelle provinciale permettrait à ces acteurs de discuter, d'innover, de proposer et de créer des approches de gestion de l'eau qui susciteraient l'adhésion de leur réseau respectif.

## CONCLUSION

---

Les personnes qui ont répondu à l'invitation à débattre de la démarche *Le climat, l'État et nous* envoient un message clair : nos efforts en matière de lutte aux changements climatiques ne sont pas à la hauteur de la situation et il est impératif d'exercer une transformation importante de nos manières de faire.

Les participants ont communiqué une préoccupation envers l'influence de la politique partisane et des intérêts particuliers sur nos décisions en matière environnementale, et ils croient que le Québec doit se doter d'institutions indépendantes dont l'action est fondée sur les meilleures connaissances disponibles.

Les personnes contributrices à cette démarche montrent que la lutte aux changements climatiques est un défi qui offre également une opportunité de se réinventer et de mettre en branle des projets structurants pour le Québec. Pour relever le défi et saisir cette occasion, le Québec doit se donner les moyens d'agir de manière efficace, cohérente et concertée.

